

P U B L I C A T I O N S C O M M U N A L E S

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

du mardi 1^{er} février 2022

à 20h00 à l'Aula de l'école primaire

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2021.
2. Discuter et approuver la proposition des signataires de la pétition contre la 5G qui demandent au conseil communal de :
 - 2.1. Refuser les nouvelles installations de téléphonie mobile au village.
 - 2.2. Ne pas signer de bail permettant la mise à disposition de terrains communaux et privés aux opérateurs de télécommunication.
 - 2.3. Continuer à bien le projet de la fibre optique (câbles souterrains), excellente alternative à la 5G et pauvre en rayonnements.
 - 2.4. Informer les habitants de ce genre de projet, préalablement et en continu.
3. Divers et imprévus.

Le procès-verbal est disponible auprès du Secrétariat communal et en ligne sur le site internet www.boncourt.ch

SUPPRESSION DE LA BENNE A CENDRES

Suite à un début de feu dans un camion dû à des cendres encore chaudes chargées à Boncourt, l'entreprise qui collecte ces déchets a décidé de ne plus offrir ce service. En conséquence, cette benne sera supprimée de la déchetterie dès le 1^{er} février 2022.

Afin d'éviter tout risque d'incendie, veuillez suivre les conseils clés du Centre d'information pour la prévention des incendies (bfb-cipi.ch) :

- Utiliser un seau solide et résistant au feu pour collecter les cendres.
- Laisser les cendres refroidir pendant 2 jours.
- Eliminer les cendres complètement refroidies avec les ordures ménagères (sacs taxés).

Les cendres ne doivent absolument pas être jetées avec les déchets verts car elles contiennent généralement des polluants organiques.

Mise au concours – apprentissage ASE

La commune mixte de Boncourt met au concours la place d'apprentissage suivante :

Apprenti-e ASE (assistant-e socio-éducatif-tive) – durée 3 ans au sein de la Maison de l'Enfance

Entrée en fonction : août 2022

Qualités requises : expérience avec les enfants recommandée, disponibilité, contact facile, intérêt pour les enfants, capacités à travailler en équipe.

Renseignements : Mme Martine Vuillaume, directrice de la Maison de l'Enfance, tél : 032 475 52 20

Les postulations accompagnées des documents usuels sont à envoyer **jusqu'au 21 février prochain au Conseil communal, route de France 15, 2926 Boncourt**, avec la mention « apprentissage ASE ».
